

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 juin 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 19 juin, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 35 arrêtés et examiné dix dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant un crédit d'impôt pour les investissements visant à la protection et à la sécurisation des magasins de commerce de détail. Le dispositif concernera les buralistes, stations-service, supérettes ou vinerias et sera valable sur les achats réalisés en 2018 et 2019.

> Voir communiqué détaillé « Crédit impôt sécurisation commerces ».

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative aux frais de transport et de mission des membres de l'Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC). Ce texte définit les conditions de remboursement des frais de mission du président et des membres non permanents de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie lors de leurs séjours ou de leurs déplacements par renvoi à la délibération n° 66/CP du 17 novembre 2008. Lors de ses missions hors de la Nouvelle-Calédonie, le président bénéficie du régime prévu par la délibération n° 235 du 1^{er} août 2001.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à la création d'une carte senior.

> *Voir communiqué détaillé « Carte senior ».*

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération cadre relative à l'application de la délibération n° 114 du 24 mars 2016 relative au plan de santé calédonien « Do Kamo, Être épanoui ! » en matière d'organisation, de gouvernance, de pilotage et de régulation du système de protection sociale et de santé.

> *Voir communiqué détaillé « Délib cadre Do Kamo ».*

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires)

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement de 2 millions de francs au Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie pour l'année 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3,5 millions de francs au conseil des chefs des clans des deux tribus Luecilla et Hnapalu, situées à Lifou, afin de rénover le faré de Luecilla détruit lors du passage du cyclone Donna.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais engagés par Mmes Valérie Roux et Chantal Villette de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans le cadre de leur mission d'audit en Nouvelle-Calédonie (943 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration pour quatre formateurs de l'école d'application de la sécurité civile - ECASC – (850 001 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté au 30 septembre 2018 l'autorisation temporaire accordée aux commerçants et prestataires de services de ne mentionner que la somme totale à payer toutes taxes comprises sur leurs factures, dans le cadre de la marche à blanc de la Taxe générale sur la consommation (TGC). À compter du 1^{er} octobre 2018, les commerçants devront faire figurer le décompte détaillé, en quantité et prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu soit, dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique, quantité fournie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une régie d'avances à l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie pour procéder au paiement par carte bancaire des dépenses des redevances versées pour les concessions, brevets, licences, marques, les locations de service d'hébergement « cloud » auprès d'un fournisseur et la maintenance de ses logiciels, dans la limite de 360 000 F par opération.

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cofinancé des projets retenus dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique du 21 février 2018 à hauteur de 13,2 millions de francs :
 - ECOSOPHY pour le projet SOSPADIS : connaissance des dynamiques de croissance des squats à Fidji et au Vanuatu (1,4 million de francs),
 - CREIPAC pour le 11^e Forum francophone du Pacifique (promotion de la francophonie dans le Pacifique en partenariat avec les alliances françaises de la région (2,2 millions de francs),

- CORAL COSMETIC'S pour le projet « Parfums endémiques du Pacifique » : développement d'une filière pour l'extraction et la valorisation des huiles essentielles endémiques (Wallis-et-Futuna, Vanuatu, Polynésie française, Nouvelle-Zélande) pour 1,8 million de francs,
- CPS : mobilisation d'expertise néo-calédonienne en vue du renforcement de la coopération technique entre la Nouvelle-Calédonie et les pays de la Communauté du Pacifique pour 1,2 million de francs,
- Alliance française de Suva (projet PASIFIKA Français langue étrangère - FLE) : enseignement de la langue française dans divers établissements scolaires/universitaires de Fidji au travers d'un réseau de six assistants linguistiques originaires de Nouvelle-Calédonie pour 4,2 millions de francs,
- Ministère de l'éducation du Vanuatu Licence Hôtellerie-Tourisme : appui au lancement de la licence hôtellerie-tourisme au Vanuatu (poursuite du soutien du gouvernement à la mise en place de filières d'enseignement supérieur francophone au Vanuatu) pour 2,4 millions de francs.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté les dates de fin de quatre bourses territoriales de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le nombre de postes ouverts pour les concours sur titres avec épreuve, externe, interne et réservé pour le recrutement des contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie : 8 postes sur titres avec épreuve au lieu de 15 ; 8 postes en externe au lieu de 15 ; 12 postes en interne au lieu de 20 ; 2 postes en réservé au lieu de 3.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le nombre de postes ouverts pour les concours sur titres avec épreuve, externe, interne et réservé pour le recrutement dans le corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie : 5 postes sur titres avec épreuve au lieu de 10, 5 postes en externe au lieu de 10, 8 postes en interne au lieu de 13.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 16 le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres pour le recrutement des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Ces postes sont répartis comme suit : 13 postes au titre du 1^{er} concours et 3 postes au titre du 2nd concours.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 484 800 F pour le fonds social collégien et lycéen de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE). Ce fonds permet d'apporter des aides exceptionnelles aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin, afin d'assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 370 000 F pour les projets d'actions artistiques et culturelles de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE). Cette subvention est répartie entre sept projets présentés par les collèges de Canala, Houailou, Lifou, Maré, Ouvéa et le lycée Do Kamo (slam, films documentaires, théâtre, etc.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2,3 millions de francs à l'Alliance scolaire de l'église évangélique pour la préparation au concours d'entrée à l'institut d'études politiques de Paris (dépenses de fonctionnement).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 90 900 F pour le fonds social collégien et lycéen de la fédération de l'enseignement libre protestant (FELP). Ce fonds permet d'apporter des aides exceptionnelles aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin, afin d'assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 399 000 F pour les dépenses de fonctionnement des collèges et lycées de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 100 000 F à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) pour 32 projets d'actions artistiques et culturelles des collèges de Ponerihouen et de Voh.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 980 000 F à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) pour deux projets d'actions artistiques et culturelles des écoles de l'île des Pins, La Foa, Mont-Dore, Nouméa, Maré, des collèges de Bourail, La Foa, Nouméa, Ouvéa, Païta, Pouébo, Thio, et des lycées de Païta, Pouébo et Nouméa.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) qui est arrêté à la somme de 2 268 648 356 F en recettes et à la somme de 2 595 561 593 F en dépenses, traduisant un résultat global déficitaire de 326 913 237 F. Le résultat cumulé de clôture 2017, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 5 159 744 929 F (contre 5 486 658 166 F en 2016). Il se décompose comme suit : résultat d'investissement cumulé 2017 : 2 906 060 623 F ; résultat de fonctionnement cumulé 2017 : 2 253 684 306 F.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2018 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) à la somme globale de 6 673 296 175 F, répartie en 2 253 684 306 F pour la section de fonctionnement et 4 419 611 869 F pour la section d'investissement. Le budget global 2018 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 8 821 091 175 F dont 5 059 611 869 F en section d'investissement et 3 761 479 306 F en section de fonctionnement.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais engagés par MM. Philippe Calmette et Jean-Louis Rey de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans le cadre de leur mission d'audit en Nouvelle-Calédonie (2 038 000 F).

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Michel Coget en qualité de chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du budget et des affaires financières.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Meryl Malaval en qualité d'adjointe au chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du budget et des affaires financières.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 3^e trimestre 2018 qui conduira à stabiliser les tarifs applicables à la distribution publique d'électricité. La fixation de cette variable permet de calculer les tarifs publics de l'électricité applicables au 3^e trimestre 2018.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du jury du diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion Revalidants AS 2017 devant se réunir le 29 juin 2018 pour l'attribution du diplôme aux élèves de la promotion 2017 et aux candidats de la validation des acquis de l'expérience, n'ayant pu valider leur diplôme pour certaines unités de formation.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des praticiens hospitaliers du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret en qualité de chefs de service à titre provisoire. (Dr Chantal Barbe, chef du service d'oncologie, et Dr Olivier Axler, chef du service de pneumologie).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé M. Claude Gabriel Fayet par Mme Pascale Rouhaud-Bruzzi au sein du conseil d'administration du CHT Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la gérance de la pharmacie à usage intérieur de l'établissement pour personnes âgées dépendantes dénommé « La Cordyline » à Nakutakoin à Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur au sein de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Mme Myriam Balme, docteur en pharmacie, à gérer la pharmacie à usage intérieur de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement la société de transports sanitaires terrestres « AMBULANCE LA MONIQUE » basée à Dumbéa, dont la gérante est Mme Isabelle Anger.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 8 millions de francs de subventions à 18 associations œuvrant dans les domaines de la santé, du social, du handicap, et en faveur des personnes âgées et des anciens combattants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert et la gérance de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier du Nord située à Koumac, vers le site du centre hospitalier du Nord sur la commune de Koné. Le pharmacien gérant de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier du Nord demeure M. Frédéric Rigault.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé le jury d'admissibilité du concours d'entrée à la formation au diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des médicaments remboursables. Dans le cadre du plan de santé calédonien Do Kamo, un groupe de travail sur la prescription de médicaments préférentiels, composé des services du gouvernement et des acteurs médicaux publics et privés, a été mis en place dans l'objectif de diminuer le nombre de références en pharmacie et d'établir une liste calédonienne de médicaments remboursables. Dans l'attente il est proposé de retenir une actualisation régulière, par voie d'arrêté, avec renvoi à la liste métropolitaine des médicaments (en l'espèce au 1^{er} juillet 2018 en lieu et place du 1^{er} juin 2018).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et deux avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a également émis 6 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.